

VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

17 h 00

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En application des articles L.2121-15 et 21 du C.G.C.T., il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2023

En application de l'article L.2121-15 du C.G.C.T., il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2023.

Le procès-verbal est joint à la présente convocation.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Le projet de délibération est joint à la présente convocation.

EXERCICE 2022 - REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS 2022 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT, IMMOBILIER D'ENTREPRISES ET LOTISSEMENT ROMO 1

Le projet de délibération est joint à la présente convocation.

BUDGETS PRIMITIFS 2023 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT, IMMOBILIER D'ENTREPRISES ET LOTISSEMENT ROMO 1

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 20 mars 2023, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif.

Les documents du budget principal, des budgets annexes eau, assainissement, immobilier d'entreprises, et lotissement Romo 1 sont joints à la présente convocation.

AJUSTEMENT ET MISE EN PLACE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT

Le projet de délibération est joint à la présente convocation.

CONSTITUTION ET REAJUSTEMENT DE PROVISIONS POUR RISQUES

Le projet de délibération est joint à la présente convocation.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OU AUTRES ORGANISMES AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Le projet de délibération est joint à la présente convocation.

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS SUR DEUX DEMANDES D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DEPOSEES PAR LA SOCIETE CAELLA LOGISTIC EUROPE

Le projet de délibération est joint à la présente convocation.

AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTÉE PAR LA SOCIETE CHARIER TP SUD, EN VUE DE L'EXPLOITATION TEMPORAIRE D'UNE CENTRALE D'ENROBAGE ET DE RECYCLAGE A CHAUD, A VILLEFRANCHE SUR CHER

Le projet de délibération est joint à la présente convocation.

ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LOIR ET CHER (CAUE 41)

Dans le cadre du programme Action cœur de ville, la Ville a engagé une réflexion sur les déplacements en centre-ville, en association avec le CAUE 41 et CEREMA.

L'intervention du CAUE 41 est conditionnée à une adhésion de la commune pour pouvoir bénéficier d'une réduction de 50 % sur le montant de la prestation qui est de 11 500 euros.

Par conséquent, il est proposé d'accepter cette adhésion qui s'élève, pour l'année 2023, à 3 649.20 euros, calculé au prorata du nombre d'habitants établis dans notre Ville, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC APPROLYS CENTR'ACHATS

Les projets de délibération et de convention sont joints à la présente convocation.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA FOURNITURE D'EAU POTABLE ENTRE NOTRE VILLE ET MILLANÇAY

Par délibération en date du 21 février 2014, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention avec la commune de Millançay, afin de mettre en place une interconnexion du réseau d'eau potable, pour pallier les interruptions de production et de fonctionnement entre les deux communes.

Il convient de procéder à son renouvellement dans les mêmes conditions administratives, techniques et financières, jusqu'au terme de l'année 2026.

Le projet de convention est joint à la présente convocation.

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DES CHATEAUX D'EAU RUES DES CHEMINETS ET EMILE ZOLA, PAR LA SOCIETE ON TOWER FRANCE

Par délibération en date du 27 juin 2016; le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention avec la société Free Mobile afin qu'elle puisse installer et exploiter des équipements de radiotéléphonie sur les châteaux d'eau rues des Cheminets et Emile Zola.

Dans le cadre d'un partenariat, Free mobile s'est engagé à céder à la société ILIAD 7, l'infrastructure passive de ses sites ainsi que les baux associés. Le 17 janvier 2020, la société ILIAD 7 a changé sa dénomination sociale, qui est désormais « On Tower France ».

Il y a donc lieu de passer un avenant au contrat initial afin de mettre à jour les informations concernant le preneur à bail. Les autres clauses de la convention initiale restent inchangées.

Le projet d'avenant est joint à la présente convocation.

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION

D'UN TERRAIN AU PROFIT DE L'ENTREPRISE POINT P

Les projets de délibération et de convention sont joints à la présente convocation.

D'UN BATIMENT AU PROFIT DE LA SOCIETE ECO TCE

Les projets de délibération et de convention sont joints à la présente convocation.

CONVENTION-CADRE DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LES ASSOCIATIONS

Conformément à l'article L 2144-3 du C.G.C.T., des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations qui en font la demande.

Afin de mieux réglementer l'attribution de ces locaux, il est proposé de conclure une convention-cadre de mise à disposition avec les associations, et ce, pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature.

Le projet de convention est joint à la présente convocation.

PERSONNEL COMMUNAL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le projet de délibération est joint à la présente convocation.

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Le projet de délibération est joint à la présente convocation.

REMUNERATIONS DE VACATIONS

Le projet de délibération est joint à la présente convocation.

**REMBOURSEMENT DE FRAIS RESULTANT DU MANDAT SPECIAL DE
M. LE MAIRE**

Le projet de délibération est joint à la présente convocation.